

CONDITIONS GENERALES DE VENTE LODGES DU PARC DES COMBES

Mise à jour le 13/06/2025

I – DISPOSITIONS LIMINAIRES Les présentes Conditions Générales s'appliquent aux prestations séjours Lodges du PARC DES COMBES-CHEMINS DE FER DU CREUSOT comprenant nuitée(s), accès au parc valables pendant la durée du séjour.

2 – COMMANDE 2.1. Passation de la commande : La commande des prestations Lodge s'effectue exclusivement sur réservation : -- par téléphone au numéro : 07 44 77 86 30 , sur le site Internet du PARC DES COMBES PARC DES COMBES-CHEMINS DE FER DU CREUSOT à l'adresse suivante : www.parcdescombes.com La commande précise : ---- la (ou les) date du séjour le nombre de personnes hébergées. Elle rappelle le prix et les modalités de paiement des prestations. Le client précise dans sa commande le nom du donneur d'ordre ainsi que l'adresse (adresse postale ou e-mail) où doit être adressée par LE PARC DES COMBES - CHEMINS DE FER DU CREUSOT La confirmation de commande. Rappel de l'article L223-2 du Code de la consommation : Lorsqu'un professionnel est amené à recueillir auprès d'un consommateur des données téléphoniques, il l'informe de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Lorsque ce recueil d'information se fait à l'occasion de la conclusion d'un contrat, le contrat mentionne, de manière claire et compréhensible, l'existence de ce droit pour le consommateur. L'inscription sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique se fait en accédant au site : <http://www.bloctel.gouv.fr>

2.2. Effet de la commande : La commande est ferme et définitive dès que : -- le client a reconnu avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées elle a été confirmée par LE PARC DES COMBES CHEMINS DE FER DU CREUSOT, après paiement, soit par voie électronique, soit par lettre postale.

3 – PRIX Le prix de la prestation Lodge du PARC DES COMBES CHEMINS DE FER DU CREUSOT est celui indiqué sur le site internet du PARC DES COMBES (s'agissant du prix des prestations non incluses dans la commande, celui-ci est consultable sur place, sur le lieu de ces prestations ; s'agissant du prix des repas et des boissons non compris dans la commande, ceux-ci sont affichés sur le lieu de la prestation).

4 – MODALITES DE PAIEMENT 4.1Le paiement de l'intégralité des prestations se fait : -- sur réservation téléphonique : par carte bancaire le jour de la réservation ou par chèque bancaire ou Chèques Vacances envoyés au plus tard le lendemain de celle-ci. sur réservation en ligne : par carte bancaire selon les modalités indiquées sur le site internet du PARC DES COMBES CHEMINS DE FER DU CREUSOT.

4.2 Taxe de séjour : Seule la taxe de séjour sera à payer à votre arrivée.

5 – REMISE DES TITRES D'ACCES - CLES. Les Clés donnant accès au Lodge seront remises au début du séjour. En cas de perte ou de détérioration des titres d'accès, le client en informe la réception des Lodges immédiatement.

6- CAUTION Une caution de 200€ sera demandée à votre arrivée, celle-ci sera prise par empreinte bancaire. Elle sera bloquée jusqu'à 48 heures après votre départ. En cas de détériorations, de vol ou toutes dégradations celle-ci ne sera pas restituée.

7 – CONDITIONS DES PRESTATIONS Les commandes sont valables uniquement pour la ou les dates qui ont été indiquées lors de la commande. Les modalités de la mise à disposition des Lodges sont indiquées sur la confirmation de commande

8 – RECLAMATIONS Toute réclamation afférente aux prestations doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée de tous justificatifs, dans un délai de quinze jours à compter de l'exécution des prestations, à peine de forclusion.

9 – MODIFICATIONS ET ANNULATION PAR LE CLIENT –En cas d'annulation intégrale de la commande par le client, aucun remboursement ne pourra être effectué.

L'annulation de la commande fera l'objet d'une information écrite que le client notifiera par lettre recommandée ou par mail accompagnée de la confirmation de réservation reçue au moment du paiement, à l'adresse : PARC DES COMBES, Service réservation hébergement, Rue des Pyrénées 71200 LE CREUSOT.

10 – MODIFICATION OU ANNULATION PAR PARC DES COMBES-CHEMINS DE FER DU CREUSOT peut à tout moment supprimer ou modifier les prestations proposées dans ses brochures et sur son site Internet. Lorsque, avant la date d'exécution des prestations, l'exécution de l'une des prestations essentielles de la commande est rendue impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose à LE PARC DES COMBES -CHEMINS DE FER DU CREUSOT, celle-ci en avertit le client dans les meilleurs délais, lui propose une modification de la commande par courrier, e-mail. Le client dispose alors de la faculté de : soit demander la résolution de la commande, sans pénalité ni frais et avec remboursement intégral, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à LE PARC DES COMBES-CHEMINS DE FER DU CREUSOT dans le délai de vingt jours à compter de la date initialement convenue des prestations soit d'accepter la modification proposée par LE PARC DES COMBES-CHEMINS DE FER DU CREUSOT.

11 – RESPONSABILITE La responsabilité Du PARC DES COMBES-CHEMINS DE FER DU CREUSOT ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de la commande imputable au client ou au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers. 1

2 – FORCE MAJEURE La force majeure est celle définie à l'article 1218 du Code Civil : il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont

les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 (du Code Civil). Outre les éléments habituellement retenus par la jurisprudence française comme constitutifs de force majeure, les obligations du PARC DES COMBES-CHEMINS DE FER DU CREUSOT sont automatiquement suspendues sans que celui-ci ne puisse être tenu responsable d'une quelconque inexécution en cas de force majeure et, de manière générale, en cas d'évènement indépendant de sa volonté empêchant l'exécution normale de la commande tels que : intempéries, inondation, incendie, grève ou lock-out à LE PARC DES COMBES - CHEMINS DE FER DU CREUSOT ou ses fournisseurs, difficultés à l'approvisionnement, décision des autorités administratives, émeutes, vandalisme, accident d'outillage, blocages ou retards dans les transports, force majeure des fournisseurs ou tout autre cause amenant un chômage partiel ou total pour LE PARC DES COMBES -CHEMINS DE FER DU CREUSOT ou ses fournisseurs. LE PARC DES COMBES-CHEMINS DE FER DU CREUSOT informera le client de la survenance d'un tel évènement par courrier ou e-mail, dès qu'il en aura eu lui-même connaissance, en précisant les prestations concernées. 1

3 – ASSURANCE DU VENDEUR Le contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur couvre les risques suivants : dommages corporels, matériels et immatériels, dans les conditions et sous les limites et exclusions prévues audit contrat, pour les montants de garantie figurant au tableau ci-après : Le contrat d'assurance peut être consulté sur le site DU PARC DES COMBES-CHEMINS DE FER DU CREUSOT : www.parcdescombes.com

14 – DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 14.1 - Droits de propriété intellectuelle Le client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, logos, marques, droits d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle du PARC DES COMBES sans son accord préalable écrit.

Article 14.2 : Données personnelles Conformément aux dispositions légales, les clients disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant en précisant ses nom, prénom et domicile. Sous réserve de l'acceptation du client au moment de la commande, ces données personnelles font l'objet d'un traitement informatique permettant de fournir des informations au client sur les prestations et offres du vendeur. Article 14.3 : Litiges Les présentes conditions générales de vente sont soumises tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français et relèvent du Tribunal d'Instance de Chalon sur Saone.

Article 14.4 : coordonnées Vendeur : PARC DES COMBES CHEMINS DE FER DU CREUSOT, inscrire au RCS sous le n° 379 037 997 000 28, ayant son siège social : PARC DES COMBES - CHEMINS DE FER DU CREUSOT- Rue des Pyrénées 71200 LE CREUSOT. Assureur : ABEILLE ASSURANCE -PEREIRA DOMINIQUE-18 RUE PRESIDENT WILSON-71200LE CREUSOT-